

COMMUNIQUÉ

MODÈLE D'INTERROGATOIRE ÉCRIT ET DÉCLARATION SOUS SERMENT CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE EN MATIÈRE FAMILIALE

[L'interrogatoire écrit](#)* est un nouvel outil à la disposition des avocats qui peut s'avérer très utile en certaines matières, notamment en droit de la famille.

Dans la mesure où le *Code de procédure civile* ne limite pas une partie à l'interrogatoire écrit ou oral, l'usage de l'interrogatoire écrit n'aura pas pour effet d'empêcher une partie de procéder à un interrogatoire oral, pourvu que ce faisant, elle respecte le principe de proportionnalité.

En collaboration avec le Centre communautaire juridique de Montréal qui est l'instigateur du projet, le Barreau de Montréal a élaboré un modèle type d'interrogatoire écrit et déclaration sous serment concernant la situation financière qui se veut un outil pratique pour les avocats œuvrant en matière familiale.

INTERROGATOIRE ÉCRIT :

Veuillez noter que les dispositions des articles 223 à 225 C.p.c. ne s'appliquent qu'aux questions 1a) à 1e) du modèle d'interrogatoire.

Si les avocats désirent ajouter des questions additionnelles à la question 1, celles-ci doivent être rédigées de façon claire et précise pour que l'absence de réponse puisse être interprétée par le Tribunal comme une reconnaissance par la partie des faits sur lesquels elles portent.

DÉCLARATION SOUS SERMENT CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE :

Bien que le modèle ait été préparé en tenant compte d'une multitude de situations susceptibles de survenir, la liste des questions n'est pas limitative. À cette fin, le modèle a été conçu pour pouvoir être modifié et adapté facilement.

Toutefois, en vertu des principes directeurs de la procédure civile, et plus particulièrement du principe de proportionnalité (art. 18 C.p.c.), les avocats sont invités à porter une attention particulière au contenu de la déclaration sous serment concernant la situation financière et à l'adapter selon les circonstances particulières du dossier et l'identité de la partie. À cet égard, il est rappelé que les tribunaux ont déterminé qu'un manquement au principe de proportionnalité peut constituer un abus au sens du *Code de procédure civile* et/ou entraîner l'application de l'art. 342 C.p.c.

Enfin, veuillez noter que les questions de la portion « *Déclaration sous serment concernant la situation financière* » du modèle ne répondent pas aux règles de l'interrogatoire écrit. Par conséquent, l'absence de réponse ne pourra être interprétée par le Tribunal comme une reconnaissance, par la partie ou la personne interrogée, des faits sur lesquels elles portent. Néanmoins, les réponses à ces questions pourront être prises en compte pour évaluer les obligations de collaboration et de transparence requises dans le cadre du déroulement de l'instance (art. 20 C.p.c.).

L'outil peut également servir de plan dans le cadre d'un interrogatoire oral au préalable.

COMMENT UTILISER LE MODÈLE :

- Avis d'interrogatoire écrit : un délai de 15 jours est donné à la partie interrogée pour répondre à l'interrogatoire écrit, mais en vertu de l'art. 223 al. 1 C.p.c., ce délai peut

varier entre 15 jours et un mois, alors il serait pertinent de l'adapter à la réalité du dossier;

- Plusieurs espaces sont ombragés afin d'y ajouter l'information pertinente concernant notamment les années pour lesquelles vous avez besoin de l'information;
- Si les espaces prévus pour répondre à l'interrogatoire s'avèrent insuffisants, à plusieurs endroits, il est prévu que la partie interrogée peut joindre des feuilles additionnelles;
- Des références croisées ont été insérées au modèle afin d'en faciliter l'utilisation et d'éviter que vous n'ayez à modifier quelque numérotation que ce soit;
- La numérotation des engagements est liée à la section où ils se trouvent (ex. : l'engagement « 4 » est lié à la question 4);
- Section 17 : le tableau des dépenses a été inclus pour les dossiers de garde d'enfants et fixation de pension alimentaire pour enfants dans le cas de conjoints de fait. Vu l'obligation prévue au *Code de procédure civile* de déposer un État des revenus et dépenses et bilan (Formulaire III) dûment rempli, il serait pertinent de retirer le tableau des dépenses dans les cas de divorce;
- Si vous choisissez de supprimer une ou plusieurs sections, vous n'aurez qu'à sélectionner tout le document (« Ctrl A ») et à appuyer sur la touche « F9 » pour que la numérotation des engagements se mette à jour automatiquement;
- Attention : si vous apportez des modifications au modèle, assurez-vous de ne pas en changer les styles du traitement de texte Word, afin de ne pas neutraliser la fonction de mise à jour automatique;
- Pour prévoir les cas où une partie ne remplirait que l'interrogatoire écrit, sans remplir la « Déclaration sous serment concernant la situation financière », la déclaration sous serment à signer distingue les deux sections du modèle de façon à ce qu'une personne puisse cocher l'une ou l'autre ou les deux;

JUGEMENTS D'INTÉRÊT :

Les avocats sont invités à prendre connaissance de la décision rendue dans l'affaire *Droit de la famille — 17937*, 2017 QCCS 1768¹, dans laquelle l'honorable Francine Nantel, j.c.s., applique la notion d'interrogatoire écrit, de même que la décision rendue dans *Droit de la famille — 161543*, 2016 QCCS 2994², dans laquelle le Tribunal devait déterminer si l'interrogatoire écrit était possible même dans les cas où il n'était pas prévu au protocole de l'instance, et notamment dans les cas où aucun protocole de l'instance n'est requis. Au paragraphe 20, l'honorable Martin Bureau, j.c.s., indique ce qui suit :

« [20] Le Tribunal considère que ce que le législateur établit à l'article 221 al. 1 C.p.c. en mentionnant qu'aucun interrogatoire ne peut être fait que s'il a été prévu dans le protocole de l'instance, ne s'applique que lorsqu'un tel protocole est requis. Toutefois, rien n'exclut la possibilité d'interrogatoire dans les dossiers où la production d'un protocole n'est pas exigée. »

*Également disponible en version anglaise : [Written Examination](#)

¹ Disponible en ligne : <https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2017/2017qccs1768/2017qccs1768.pdf>

² Disponible en ligne : <https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2016/2016qccs2994/2016qccs2994.pdf>